



R E S I D E N C E
S O C I A L E
J E U N E S

RSJ

**RÉSIDENCE
SOCIALE
JEUNES**

40/11 rue Fleming

52000 Chaumont

s tél. 03 25 30 59 37

3 • Règlement intérieur

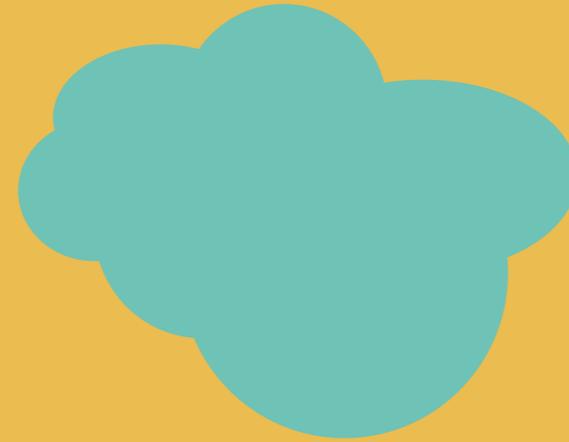
- 4 • Présentation
 - Accueil du public

- 5 • Admission
 - A votre arrivée

- 6 • L'aide au logement
 - Tarifs

- 7 • La Résidence
 - Moyens mis à votre disposition

- 8 • A votre sortie



Règlement intérieur



- 1- La résidence sociale est un lieu privé
- 2- L'accès aux étages est réservé aux résidents, toutefois les visites sont autorisées
- 3- L'hébergement « clandestin » est rigoureusement interdit
- 4- Les animaux domestiques sont interdits
- 5- La détention, l'achat ou la revente de produits illicites sont interdits
- 6- Éviter les nuisances sonores, afin de ne pas gêner les autres résidents
- 7- La direction se réserve le droit de visiter les appartements
- 8- A l'entrée et au départ, nous procédons à l'état des lieux
- 9- Le résident est responsable de l'entretien de son logement
- 10- La redevance est à payer entre le 1er et le 15 du mois
- 11- Chaque résident signe un contrat d'hébergement, où sont stipulées les conditions de son accueil
- 12- La direction peut décider du renvoi de tout résident qui porterait atteinte à la vie collective et qui ne respecterait pas le présent règlement intérieur
- 13- Toute malfaçon ou anomalie doit nous être signalée.

Présentation

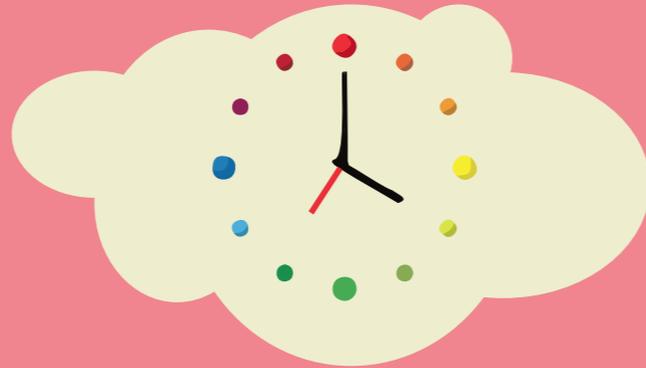
La résidence sociale est gérée par la ville de Chaumont.

La résidence sociale accueille des jeunes de 18 à 25 ans, stagiaires de la formation professionnelle, apprentis, public de l'Ecole de la 2^{ème} chance, en situation d'insertion professionnelle.

Elle met à leur disposition un ensemble d'installations matérielles pour leur hébergement, ainsi que les moyens humains qui permettront de favoriser leur insertion dans la vie sociale.

Accueil du public

- Lundi : 8h30/12h - 13H30/17h
- Mardi : 8h30/12h - 13H30/18h
- Mercredi : 8h30/12h - 13H30/17h
- Jeudi : 8h30/12h - 13H30/17h
- Vendredi : 8h30/12h - 13H30/17h



Résidences sociales Jeunes

40/11 rue Fleming - 52000 Chaumont

03/25/30/59/37 ou 03/25/03/22/77

Admission



L'admission se fait sur entretien et dépôt d'une demande écrite. Celui-ci est destiné à faire connaissance avec la ou le demand(euse) (eur) et son projet professionnel et à évaluer les capacités d'adaptation et d'autonomie.



A votre arrivée



Veillez remettre à la personne responsable de votre accueil :

- 1 photo d'identité
- 1 copie du contrat de travail, attestation de stage, tout autre document attestant d'une activité professionnelle ou d'insertion
- le paiement de la redevance
- acceptation et signature du règlement intérieur et du contrat d'hébergement

Nous mettons à votre disposition :

- 1 appartement équipé de sanitaire privatif, frigo, 1 bureau, micro-ondes, 1 armoire, 1 chevet, 1 lit, plaques chauffantes, tables, chaises, drap, couverture.
- clé de l'appartement
- une paire de draps propres qui devront être restitués propres à votre départ

L'équipe aura le souci de créer un lieu convivial de services et d'échanges, en apportant aux résidents une écoute. L'accompagnement doit permettre de consolider des parcours d'insertion, favoriser l'autonomie en s'appuyant sur les droits et les devoirs des locataires, en favorisant l'insertion dans l'environnement.



Accès au logement



Les résidents peuvent sous certaines conditions bénéficier de l'A.P.L versée par la C.A.F.

Le bureau d'accueil vous aidera à constituer votre dossier.

Pour élaborer votre demande d'aide au logement, vous devrez nous fournir :

- copie carte d'identité ou livret de famille
- photocopie de la carte vitale
- dernier avis d'imposition
- relevé d'identité bancaire
- justificatif de revenus des 3 derniers mois



Tarifs

La facturation est faite en fin de mois en tenant compte du montant de l'APL.

Dans le prix de l'appartement, sont inclus :

- les fournitures en énergie (électricité, eau, chauffage)
- les interventions techniques
- l'assurance du logement
- l'accès au service d'animation, l'accompagnement social

Dans le prix de l'appartement, sont inclus :

La résidence

La résidence dispose de :

- 8 appartements F1 situés au 40 rue Fléming, dans le quartier de La Rochotte
- 15 appartements de type F1 disséminés sur le même quartier.

... Ils disposent tous du même équipement .

- 2 appartements de type F1 au 40 rue Fléming, destinés à l'encadrement et l'animation (bureau d'accueil, laverie, ordinateurs , baby foot...).

Moyens à votre disposition

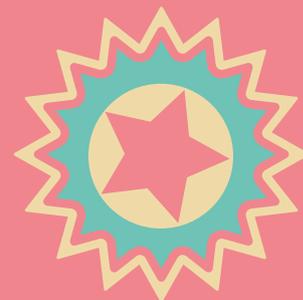
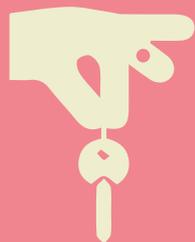
- 1 machine à laver
- 3 ordinateurs
- 1 imprimante

Matériel à emporter

- Produit d'entretien (Vaisselle, WC, torchon...)
- Serpillière + balai brosse
- Papier toilette Tarifs
- Papier toilette



A VOTRE SORTIE



- Un état des lieux de votre chambre sera fait.
- Votre appartement devra être nettoyé, ainsi que les draps.
- Un pré-état des lieux sera effectué.
- Vous devrez être à jour dans le règlement de votre redevance.
- Vous devrez laisser votre nouvelle adresse et restituer les clés de votre appartement.



RÉSIDENCE SOCIALE JEUNES 40/11 RUE FLEMING - 52000 CHAUMONT - TÉL. 03 25 30 59 37

